

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

De voyage autour de l'Exposition DES INDENTIONS

Aéroplanes et cerf-volant. — L'œuf de Colomb. — Souliers ferrés de cuir. — L'échelle magique. — Économies obligatoires et culinaires. — Une lampe électrique intelligente. — Un fusil paradoxal. — La sécurité des foyers de gaz. — Le pianiste invisible. — L'art automate.

L'exposition des inventions, établie sous les ombrages de la place Gensoul, est toujours ouverte ; il n'est donc pas trop tard pour en parler.

Inutile de dire que l'aéroplane y occupe la plus grande place. On y voit les modèles les plus divers, et surtout les monoplans, qui décidément semblent conquérir la plus grande faveur aujourd'hui. Un industriel vend des cerf-volants perfectionnés, qui s'élèvent, paraît-il, à des hauteurs inusitées et méritent bien la qualification d'« ancêtres des aéroplanes », que l'inventeur leur décerne avec juste raison. Mais, cela, c'est la grande invention, qui intéresse plus particulièrement les professionnels de la navigation aérienne ; les petites inventions ont aussi leur intérêt captivant.

Jusqu'à ce jour, le moyen le plus pratique de reconnaître les œufs frais des non frais était de les casser pour voir ce qu'ils avaient dans la coque. Mais les marchands n'admettaient pas ce mode d'investigation. Tous ces inconvénients disparaissent avec le *coquetier contrôleur*. L'image de l'œuf placé sur le coquetier est renvoyée à l'œil par une glace inclinée à 45 degrés sur le fond inférieur. La substance d'un œuf frais est transparente et se laisse traverser par la lumière, qui fait apparaître le jaune couleur d'or sur la glace ; si l'œuf est plus rassis, le jaune est plus clair, et il disparaît tout à fait si l'ovule est mauvais. C'est simple, on le voit, mais ce coquetier est comme l'œuf de Colomb : il fallait le trouver, voilà tout.

Il en est de même du clou-cuir Magnin breveté. Depuis longtemps, on connaît les clous métalliques destinés à ferrer les chaussures. L'inventeur a remplacé ceux-ci par de petites rondelles de cuir estampé et qui se fixent aisément, à coups de marteau, dans les semelles. Il suffit de remplacer ces pains de cuir à cacheter au fur et à mesure de leur usure, et l'on évite ainsi à bon compte les frais de ressemelage. C'est une manière ingénieuse de se ressembler soi-même, moyennant la modique somme de 0 fr. 50, coût d'un paquet de 50 clous, suffisant pour une paire de bottes de gendarme.

Sans faire de réclame, laissez-moi vous recommander le marchepied Universel, breveté s. g. d. g., de M. Nicolas. Très ingénieux, cet engin : le chevalet, qui ne sert que de support dans les appareils ordinaires, est lui-même équipé avec des échelons ; la traverse de fixation habituelle est remplacée par un verrou métallique, qui rend les deux volées solidaires au sommet, et, en déclenchant ce verrou, on transforme l'objet en une échelle simple de longueur double, dont la partie supérieure est solidement maintenue par une biellette métallique à crochet. Cet engin à transformation, que l'on peut faire à volonté : échelle de longueur variable ou marchepied, réalise le maximum d'utilité, avec le minimum d'encombrement.

Voici maintenant la grille Nodeug, dite « américaine », qui intéresse plus particulièrement les ménagères. Elle est cons-

tituée par une série de plaques ajourées, disposées verticalement, en laissant entre elles un intervalle convenable pour la circulation de l'air. Ce bloc, placé au fond du fourneau, occupe nécessairement la place d'une certaine quantité de combustible qui, entassé sur une trop grande épaisseur, aurait brûlé, faute d'air, en donnant une combustion incomplète et, par suite, peu économique.

Avec la grille Nodeug, si les cuisinières, malgré les objurgations de leur patronne, continuent à emboquer leur fourneau jusqu'à la gueule, au moins elles ne pourront boucher le fond, sur lequel est placé l'appareil susdit, et si elles font ainsi des économies de combustible, bien malgré elles, la maîtresse de maison n'aura pas moins à s'en féliciter.

Avez-vous remarqué que rien n'est plus agréable et en même temps n'est plus bête qu'une lampe électrique ? Ce langage vous étonne, il est facile à justifier. Supposez une chambre éclairée à l'aide d'une lampe à incandescence suspendue au-dessus d'une table de travail ; laissez tomber quelque chose par terre, votre dé à coudre ou votre porte-plume, par exemple, suivant votre sexe ; vous constaterez aisément que le seul moyen de retrouver l'objet égaré est d'éteindre votre lampe électrique et de faire vos recherches avec un luminaire portatif, tel que l'antique et persistante bougie de stéarine.

Il n'en serait pas de même, évidemment, si l'on pouvait disposer de supports mobiles permettant d'orienter la lampe dans toutes les directions. Le problème est élégamment résolu par le support articulé système Neple. La lampe, au lieu d'être fixée immuablement sur le porte-lampe, est portée par un système de deux coulisses en arc de cercle disposées à angle droit ; ce système articulé peut tourner sur le porte-lampe et glisser aussi en donnant l'inclinaison voulue, à tous les degrés. Il s'adapte sans difficulté aux installations en service, soit aux lampes suspendues, soit aux appliques murales ou aux lampes portatives.

Une des inventions les plus ingénieuses et les plus curieuses est certainement le fusil enregistreur de tir Murat. Un fusil qui n'est pas une arme, qui permet l'exercice à la cible sans nécessiter aucune cible placée à distance, sans utiliser aucun projectile, sans poudre, explosion ni fumée, paraît être un fusil paradoxal.

Il existe cependant ; à l'extrémité du canon est une petite cible de quelques millimètres de diamètre, que l'on vise comme on le ferait d'une cible de cinquante centimètres placée à quelques centaines de mètres de distance. Bien qu'elle soit portée par le canon, elle n'en est pas solidaire, mais, une fois immobilisée, par le moyen d'un taquet extérieur, sur un support approprié, elle sert pour ainsi dire de pivot au canon de l'arme, qui peut s'incliner autour de ce point dans la direction de toutes les visées. Il existe dans une cavité de la crosse, à l'origine du canon, une cible de plus grand diamètre qui est frappée, au moment du tir, par la pointe d'une grande aiguille intérieure, qui vient enregistrer ainsi l'exactitude des visées.

C'est la réalisation du véritable tir en chambre, n'exigeant aucun espace étendu, aucune dépense de cartouches, ne produisant aucun bruit et ne présentant aucun danger.

On conçoit tout le parti que l'on pourrait tirer d'une telle invention, pour exercer les nouvelles recrues dans les régiments, et même initier, dès l'école, les jeunes garçons au tir pratique qu'ils devront exercer plus tard dans le service

militaire. Il faut même espérer que, vu la facilité d'un pareil tir, on ne verra plus désormais de *tireur au flanc coupant* à l'exercice.

**

Le gaz a fait tant de progrès depuis l'invention du célèbre Lebon, que l'on a peine à croire qu'il puisse en faire davantage. Et, cependant, l'exposition des inventions comprend encore une très intéressante installation de la Compagnie gazière. Allez-y et vous resterez persuadés que le gaz est encore et toujours le roi de l'éclairage et du chauffage.

Pour nous borner comme il convient, nous dirons seulement un mot d'un petit appareil bien modeste et qui, pourtant, est susceptible de rendre les plus grands services, en assurant une sécurité plus complète des appareils à gaz, avec tuyaux de caoutchouc. Il s'agit du block-gaz, système Picot, pour réchaud radiateur ou compteur.

Les accidents inhérents à l'emploi des tuyaux de caoutchouc peuvent provenir soit de l'arrachement du tuyau mal assujéti, soit simplement de sa détérioration, d'une piqûre ou d'une déchirure du caoutchouc. Dans ce cas, il se produit une fuite de gaz plus ou moins intense, entraînant le danger d'asphyxie ou d'explosion, que l'on aurait tant d'intérêt à conjurer.

Le Block-Gaz répond entièrement à cette nécessité. Il se compose d'un petit barillet, à l'intérieur duquel se trouve suspendu, par un axe horizontal, un clapet, maintenu en équilibre par un contre-poids. Un petit piston à ressort permet de repousser ce clapet au moment de l'allumage, le gaz passe et la pression étant sensiblement égale sur les deux faces du clapet, celui-ci reste ouvert. Mais, que le tuyau de caoutchouc vienne à se détacher ou se fissurer, en mettant ainsi l'avant du clapet en présence de la pression atmosphérique, la pression supérieure du gaz, qui s'exerce sur la face arrière, applique ledit clapet sur son siège et obture automatiquement et instantanément l'accès du gaz.

On ne peut imaginer en même temps rien de plus simple ni de plus efficace pour mettre les consommateurs à l'abri de la négligence ou de l'imprudance des cuisinières qui, non contentes de faire sauter les pommes de terre ou les matelots, ne se font souvent aucun scrupule de faire sauter également leurs maîtres. Cet appareil ne doit cependant pas dispenser de fermer les robinets d'une façon systématique; car un appareil automatique, quel qu'il soit, peut toujours, comme vous et moi, avoir des défaillances à un moment donné.

**

Mais je m'aperçois que je deviens intarissable, et peut-être devrais-je imiter le Block-Gaz, qui sait si opportunément fermer son clapet. Je n'ajouterai qu'un mot. Ne quittez pas l'exposition sans aller entendre et voir les pianos automatiques de la maison Aurand, Wirth et Bohl successeurs. Je dis entendre et voir avec intention. Car, non seulement on entend, mais on voit les touches s'abaisser et se relever comme frappées de mains invisibles. Il semble qu'un être diaphane promène des doigts hypothétiques sur le clavier, et cette musique fantomatique semble évoquer une scène mystérieuse de l'homme invisible de Wells.

On dirait vraiment que tout s'automatise aujourd'hui, même les arts. Nous avons déjà l'art dramatique aux tommes, que connaissent bien les malheureux acteurs faisant leurs débuts dans le Midi; voilà maintenant qu'apparaît la musique automate, non moins truculente, avec le piano automatique. Ici, la musique est notée sur les rouleaux de papier perforés comme les cartons de Jacquard, et l'on débite la *musique au mètre*, sinon *de maître*, à la course et à l'heure.

J'en ai assez dit, je pense, pour décider nos lecteurs à se porter automatiquement, en masse, à l'exposition des inventions; ils n'y perdront ni leur temps, ni leur argent!

DARYMON.

LE CANAL DE RHONE ET LOIRE

Un voyage que nous venons de faire dans la région stéphanoise nous a permis de juger sur place de l'abandon dans lequel est laissé le canal de Givors, dans la partie utilisable de Lorette au Rhône, dit M. Jean Lister, dans le *Monde Economique*.

En fait, si ce tronçon est utilisable, il est complètement inutilisé, et les gens du pays vous disent qu'ils n'ont vu la couleur d'un bateau depuis quelque temps déjà dans la région.

Les éclusiers ne s'en plaignent pas, du reste, et c'est un poste qui deviendra bientôt aussi légendaire que celui du gardien de l'Obélisque.

Les personnes que j'ai interrogées, et qui sont des plus intéressées dans la question, puisque ce sont des industriels de Lyon et de Saint-Etienne, estiment, comme nous, que le canal de Rhône et Loire (l'économie du projet comprend l'élargissement et l'approfondissement du canal de Givors) est possible et faisable, et que les sommes élevées nécessitées par sa construction seraient facilement et rapidement récupérées par un développement intense du trafic dans les bassins lyonnais et stéphanois, surtout lorsque son prolongement naturel au sud, le canal latéral au Rhône, le mettrait en communication directe avec Marseille, Cette et la mer.

Il y a fort longtemps qu'on n'a pas exécuté de voie navigable importante, m'objecte-t-on. C'est l'époque de la voie ferrée maintenant, la seule qui réponde à notre siècle de vapeur, d'électricité et de pétrole.

A cela je réponds :

Voyez-vous que la diffusion, cependant énorme, du rail chez eux dispense les Allemands, les Belges, les Hollandais, les Anglais, les Américains de l'érection de canaux?

Et qui nous dit que la rapidité ne sera pas donnée bientôt à nos antiques bateaux de canal, par les progrès incessants de la science et de la mécanique dans le domaine de l'électricité et du moteur à pétrole? Un vaste champ d'expériences s'ouvre là à l'activité de nos ingénieurs et de nos constructeurs, et la moisson sera belle et féconde pour qui voudra se donner la peine de semer!

Le trafic? Mais n'y en a-t-il pas pour les deux voies, ainsi que nous croyons l'avoir démontré dans nos articles précédents? Le chemin de fer ne peut pas assurer un approvisionnement et un enlèvement réguliers des matières premières et des produits pondérables de l'industrie. Pour les mines, en particulier, il ne peut les « déblayer », si nous pouvons nous exprimer ainsi. Que l'on demande plutôt aux houillères du Nord et aux mines de Blanzy, et que l'on se rappelle l'encombrement inoubliable de l'Ouest-Etat à la suite des inondations de l'année dernière, et de la suspension de la navigation sur la Seine qui en était résultée.

Une voie navigable est donc non seulement utile, mais nécessaire, mais indispensable pour le bassin de Saint-Etienne, comme le canal latéral au Rhône l'est pour la région lyonnaise. Il est, au surplus, extrêmement urgent que nous nous mettions à l'œuvre, car l'ouverture prochaine du canal de Panama nous permettrait de donner au port de Marseille — par l'acheminement des marchandises qu'il drainerait dans son hinterland naturel : la vallée du Rhône et de la Saône et la vallée supérieure de la Loire — un fret lourd qui lui manque et une activité qui serait la bienvenue et qui, seule, pourra le sauver de son état de stagnation actuel.

Stéphanois, Lyonnais et Marseillais, à l'œuvre! L'avenir vous appartient. Et nous ne pouvons croire qu'une région vraiment bénie des dieux comme celle du bassin de la Loire, puisqu'il lui a été donné d'assister aux premiers pas du rail et de la locomotive, ne fasse les efforts financiers nécessaires pour user, concurremment à la voie ferrée, de cet outil merveilleux de la voie navigable, qui a servi aux échanges entre

les peuples dès les premiers âges de l'humanité, et qui n'est, somme toute, qu'une des manifestations de la houille blanche et de la houille verte, bien modernes celles-là !

UNE MAISON DE RAPPORT

BOULEVARD DU NORD

Sur la voie créée tout récemment — le boulevard du Nord — vient de s'achever une maison de rapport dont les appartements ont été retenus d'avance, à la seule inspection des plans. Moderne autant qu'attrayante, édifiée avec des matériaux de choix, cette maison a été construite d'après les nouveaux règlements de voirie. Cela suffirait pour la signaler, si d'autre part elle ne s'imposait pas à l'attention publique par sa polychromie simple et par ce je ne sais quoi qui se dégage de l'œuvre soignée d'un artiste aimant son art.

D'abord, l'emplacement était favorable. N'en pouvait douter quiconque, des fenêtres de l'hôtel Larousse, à la toiture si élégante, avait pu voir, ne fût-ce qu'un instant, de la vue superbe sur le Parc et le coteau Saint-Clair. A la maison mitoyenne devaient échoir les mêmes avantages. Mais, ceux-ci étant acquis, fallait-il encore en profiter dans la plus large mesure possible. Bow-windows spacieux, surmontés d'un très large balcon régnaient le long de l'étage supérieur ; telle est la solution qui procure à chaque appartement de l'immeuble l'air, la lumière et le féérique coup d'œil sur les frondaisons du Parc. Par un temps que Puvis de Chavannes fait régner sur son « doux pays », quoi de plus délicieux que de laisser errer les yeux sur un colysée de verdure, du haut de ces balcons magnifiques : corniche incomparable !

Quant à la façade de la maison, mouvementée par le fait des saillies, ornée de motifs sculptés, elle présente des tonalités variables et agréables. Brillant effet obtenu par une association de pierres diversement colorées : voici le gris bleuâtre du Villebois au soubassement ; un porphyre rose formant le plein des murs, non encore employé ; enfin, l'encadrement des ouvertures, les culs-de-lampe des bow-windows, en pierre blanche taillée, sculptée, en un mot finement travaillée. A l'étage supérieur se trouve réservée la couleur blanche uniformément. Ainsi, la hauteur paraît moindre ; avec cette apparence de diminution obtenue par une ligne de séparation nette, la monotonie est exclue.

Remarquons que ces moyens peu coûteux conviennent à toute maison qui tient à se bien présenter. De même, de ravissantes toilettes féminines sont quelquefois d'un bon marché extraordinaire, si elles ont été confectionnées avec goût.

Quoiqu'elle soit simple, sans luxe, sans recherche de luxe, elle est naturellement belle, sans fausse parure, cette maison, et je lui trouve un cachet d'élégance, une originalité artistique, soit par un motif de décoration bien placé, soit par la couleur toujours attirante, soit par ce brio qui est la signature de l'architecte. Une heureuse disposition de l'intérieur rend le logis plaisant et accueillant ; d'un côté du corridor les chambres, de l'autre la salle à manger se prolongeant par le salon. L'escalier se développe très commodément, par suite d'un avancement demi-circulaire sur la cour ; il est lui-même desservi par un ascenseur logé entre des murs, tout à fait à part. A cette disposition, que l'architecte a su trouver, je trouve bien des avantages. Quand cela est possible, la cuisine se trouve en dehors de l'appartement, tout en lui étant reliée par des monte-plats. Ainsi, au sous-sol, la cuisine du rez-de-chaussée, et à la méthode américaine, déjà employée dans la maison de M. Loewengard, pour l'appartement de l'étage supérieur la cuisine est sous les combles, ne pouvant incommoder par ses odeurs.

Voici les entrepreneurs qui ont collaboré avec l'architecte, M. Xavier Thoubillon.

MM. Rouchon et Desseauve, maçonnerie ;

M. Motte, pierre de taille ;
M. Sapanet, plâtrerie-peinture ;
M. Mouton, carrelage et revêtements ;
M. Thermoz, sculpture ;
M. Flachet, décoration ;
M. Jacquignon, charpente ;
M. Gautier, plomberie et chauffage ;
M. Perron, ascenseur électrique.

A. TUOTIOP.

GRÈVE DES OUVRIERS TERRASSIERS

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de Bâtiments et de Travaux publics de Lyon et de la région a communiqué à la Presse la note suivante :

Sous la dénomination d'ouvriers terrassiers, boiseurs, mineurs, poseurs de rails et puisatiers, une poignée de propagandistes révolutionnaires a réussi, par persuasion et surtout par menaces, à réunir à Lyon en un Syndicat, non seulement les quelques ouvriers professionnels et très peu nombreux de cette corporation, mais encore tous les journaliers et manœuvres quelconques occupés dans les entreprises des travaux publics et du bâtiment. Grâce à cette étiquette, ces meneurs, depuis 1905, ont créé dans tous les chantiers de la ville une agitation excessive devenue à un tel point anarchique que leur bonne conduite en est devenue généralement impossible et excessivement onéreuse !

Jusqu'à cette année, le patronat a souffert en silence, a subi sur ses marchés des pertes considérables, a consenti jusqu'à l'extrême limite des sacrifices énormes, et ce n'est que lorsque la situation est devenue intolérable qu'il s'est redressé d'un seul coup en présence des nouvelles revendications abusives qui lui ont été soumises.

Il lui a paru impossible d'admettre la confusion préméditée qu'on cherche à établir entre l'ouvrier professionnel et le simple manœuvre, pour qui l'on demande des salaires dont la comparaison avec ceux payés aux ouvriers d'art serait de nature à rompre l'équilibre actuel des prix et à créer un précédent sur lequel, suivant toutes probabilités, s'appuierait, à son tour, un personnel plus instruit.

En ce qui concerne la journée de neuf heures, les entrepreneurs de Lyon ont estimé que la responsabilité d'une telle acceptation ne saurait leur incomber, et que, si cette éventualité devait un jour se produire, elle ne devait découler que d'une réglementation d'Etat et être en même temps et généralement appliquée dans tout le pays.

Successivement, en trois années, la base du prix de la journée est passée de 4 francs à 5 fr. 50, soit une majoration de 37 pour 100, à laquelle il convient d'ajouter l'augmentation des déboursés pour la garantie des accidents. Ce salaire de 5 fr. 50 est celui appliqué dans les chantiers de travaux publics aux journaliers et manœuvres ordinaires, et non aux ouvriers professionnels, qui reçoivent, en raison de leurs aptitudes et d'accords particuliers, des plus-values spéciales. Dans le but louable de calmer l'agitation ouvrière et d'obtenir, pour l'exécution d'un programme très chargé de grands travaux, une stabilité profitable à tous, le Maire de Lyon, dans son arbitrage si récent du 9 juillet 1910, avait accordé aux ouvriers le maximum de toutes leurs revendications à cette époque. Mais les énormes concessions qui ont été faites alors n'ont servi qu'à rendre les meneurs plus arrogants et plus déraisonnables. Enorgueillis de leur succès, ces exaltés ont promis une paie plus forte, un travail moindre et ont ressassé à plaisir toutes les calomnies et toutes les billevesées communistes, nées de la jalousie de l'homme contre l'homme et dont l'expression dernière est de représenter le patron, pourtant simple intermédiaire entre le capital et la main-d'œuvre, lui aussi un travailleur, comme un « buveur de sang » !

Un tel état d'esprit, soigneusement entretenu et sans cesse vivifié dans les réunions et même sur les chantiers en cours du travail, ne pouvait pas rester indéfiniment comprimé : il devait aboutir, il a abouti à la cessation du travail, à la grève.

Inconscients ou terrorisés, dès le printemps 1911, les ouvriers ont réclamé, par leurs lettres des 4 et 7 avril, adressées à la Chambre syndicale, le prix de 6 fr. 50 pour neuf heures, au lieu de celui appliqué de 5 fr. 50 pour dix heures de travail. Sous le rapport de la discipline, leur Commission et leur Assemblée ont émis la prétention de ne laisser travailler sur les chantiers aucun ouvrier non syndiqué et se sont refusées à admettre pour leurs délégués l'interdiction des chantiers, où ils n'ont rien à faire et où ils se sont permis d'intervenir, depuis quelque temps, avec la charge officielle apparente de régler tous les conflits et celle officieuse de les faire naître, d'y semer le désordre et la révolte et d'entretenir ainsi la lutte permanente.

Ces revendications ont été immédiatement appuyées, le 6 avril, par l'abandon simultané des quatre importants chantiers des Canalisations des câbles électriques, au moment précis où des tranchées étaient ouvertes sur une grande étendue des rues de la ville, sans aucun souci de la sécurité publique et des désagréments que provoquerait cette situation lamentable pour les riverains et toute la population.

A cet état de choses intolérable et dont les conséquences ne pouvaient qu'entraîner à brève échéance la débâcle de toute l'entreprise, les entrepreneurs de travaux publics et de terrassements ont pris la seule décision qui leur était offerte. Ils ont fermé les chantiers et ne sont prêts à les réouvrir que si des véritables travailleurs, et non des agitateurs professionnels, veulent bien venir, au préalable, discuter et signer, avec eux, un contrat loyal et raisonnable!

LES IMPORTATIONS DE CIMENT ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION dans la région d'Almería (Espagne)

« Nous étions, jusqu'ici, les seuls importateurs étrangers de ciment, mais la Belgique, qui essaie de prendre pied, en a importé 250 tonnes en 1910, écrit M. Cazard, Consul de France à Almería. Il est de l'intérêt de nos fabricants de se contenter d'un bénéfice raisonnable, afin de maintenir et développer la situation qui leur est aujourd'hui acquise. »

Barcelone fournit environ la moitié de la consommation de la province, mais les maisons françaises qui y sont établies ont leur quote-part dans cette fourniture. L'importation du ciment employé dans la fabrication des carreaux, de la pierre artificielle, dans les nombreux travaux hydrauliques, s'accroît tous les jours ; elle prendra un grand développement pendant la construction de la ligne qui doit relier Almería à Grenade et Motril, en traversant la partie méridionale de la Sierra Nevada ; les études sont terminées, et la concession va être accordée.

D'autre part, on construit beaucoup à Almería depuis quelques années ; par suite, l'industrie du bâtiment a pris un assez grand développement et les articles de cette catégorie sont, en grande partie, importés de l'étranger. Nous occupons, dans cette importation, le troisième rang après l'Allemagne et l'Angleterre. Les produits de notre industrie, supérieurs comme goût et solidité, seraient certainement plus appréciés que les produits allemands, mais ces derniers ont le grand avantage de séduire le client par le bon marché. « Que les maisons françaises, écrit encore notre Consul, désireuses de supplanter la concurrence étrangère, se décident à faire d'abord quelques sacrifices, pour mieux faire connaître leurs articles, et elles trouveront dans le lieu de ma résidence un débouché intéressant. »

Les producteurs français pourront s'adresser à l'Office na-

tional du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris, en vue de se procurer une liste des principaux importateurs de ciment ou maisons importatrices de matériaux de construction dans la région dont il s'agit, auxquels ils pourraient faire des offres.

XXII^e CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ANNECY

Le Congrès d'Annecy de l'Association provinciale des Architectes français a eu lieu du 20 au 25 juin, par le temps le plus capricieux qu'il se puisse rêver. La pluie, par moments, par journée même, inondait les rues étroites d'Annecy et en faisait une nouvelle Venise ; par instants, un soleil magnifique épandait la magie de sa lumière sur l'admirable paysage qui fait un cadre unique à Annecy.

Les séances se sont tenues, par le mauvais et le beau temps, dans une salle de l'hôtel de ville et se sont déroulées sans grand éclat, sans grand résultat, sous la présidence de M. Blondel, l'éminent président de l'Association.

Eminent n'est pas ici un adjectif homérique ni un éloge de circonstance. Sa personnalité est de telle importance qu'il est la « Provinciale » et que, sans lui, elle serait pour nous « comme si elle n'était pas ». Il a le merveilleux talent de mettre avec précision toutes les questions au point et de les présenter si nettement, que le vote par oui ou par non ne peut pas être autre chose que ce qu'il est, à peu près toujours absolument unanime.

Il a présenté les congressistes à M. le Maire d'Annecy. « Je suis heureux, lui a dit en substance ce dernier, de vous recevoir dans notre ville. Nous y accueillons toujours de grand cœur tous nos visiteurs, tous nos amis, tous les touristes. Si nous sommes, cependant, plus flattés et plus charmés de votre visite, c'est que nous savons que vous êtes des voyageurs d'élite, des artistes, des savants, des érudits, et c'est un grand honneur pour la cité annicienne que de vous donner l'hospitalité. Permettez-moi de boire cette coupe à la prospérité de votre corporation, à la longue santé de chacun de vous et à votre retour prochain dans nos murs. Quand on a vu Annecy, ses montagnes et son lac, on veut les revoir et on y revient... » Et notre président répondit à ces quelques phrases avec un tact et avec un à-propos charmant. Ce qu'il dit fut bien dit, nettement, simplement, et valait surtout par la précision de sa pensée et la vérité des éloges bien choisis. « Nous étions à Nîmes l'an dernier, et Nîmes est la ville incomparable pour l'architecte et l'archéologue ; nous y avons évoqué les souvenirs des grands constructeurs romains, qui y ont laissé des inimitables modèles de monuments d'utilité publique et d'édilité comme le pont du Gard et des merveilles d'art pur comme sont la Nymphée et la Maison Carrée. Nous avons visité Aigues-Mortes, assoupie au bord de ses lagunes, et Saint-Gilles, au portail brillant comme une dalmatique d'or. Annecy n'a rien de pareil, sans doute ; son architecture ne nous retiendra pas et ne nous apprendra rien. Mais l'esprit le plus studieux et le plus épris des choses de notre art éprouve parfois comme un désir d'oublier, pour un instant, pour un court moment, les leçons du passé, l'admiration des œuvres de nos maîtres. Ici, nous puiserons dans la beauté des paysages choisis comme une leçon précieuse, et le repos que nous trouverons au bord des eaux de cristal de votre lac ne sera pas sans utilité. Il sera un apaisement et un enseignement. Nous vous devons, Monsieur le Maire, à votre accueil et à celui de votre charmante cité, quelques journées dont nous garderons un souvenir exquis. Et tous, à deux, à trois, à quelques-uns à la fois, nous reviendrons, soyez-en

sûr, vous faire notre visite de remerciement !... Nous sommes flattés de votre accueil, et nous sentons que s'il est tel, c'est parce que vous avez des architectes une idée excellente, et vous l'avez parce que vos confrères annéciens se sont montrés à vous toujours comme des hommes de haute valeur morale, de haute valeur professionnelle. Nous leur en sommes reconnaissants, au nom de notre corporation... »

Cette réception avait suivi une visite de la ville, sous la conduite de nos confrères « annéciens ». Avouons tout de suite que c'est la première fois que nous entendons appeler ainsi les gens d'Annecy et que cet adjectif est joli.

Comme le disait M. Blondel, le siège de notre XXII^e Assemblée générale n'a rien d'enchanté dans ses architectures. Ses rues étroites sont rétrécies encore et obscurcies par des arcades pesantes, où quelquefois de cintre qui les forme prend naissance au niveau même du trottoir. Ses maisons ont été noircies par les brouillards du lac, et la froidure des hivers a rompu bien des profils et fendu bien des plates-bandes. Mais à certains tournants de rues, l'aspect moyen-âgeux des vieilles maisons dominées par le château des ducs de Genevois lui donne un goût d'une étrange et persistante saveur, — romantique si j'ose dire, — que gâtent malheureusement des relents venus des magasins de fromages et de reblochs.

Annecy, d'ailleurs, est mal connu de ses habitants. Nous avons vainement cherché, chez les photographes, quelque image de la merveilleuse chaire à prêcher de l'église Saint-Maurice, qui est un morceau capital de l'art du bois. Cette chaire est l'œuvre d'un sculpteur du nom de Jacquet, qui vivait au temps de Henri IV et de Louis XIII, autant qu'on en peut juger d'après cette œuvre. L'édicule est supporté par une figure d'homme plus grande que nature, taillée dans un bois qui a pris une patine admirable. Les panneaux de la chaire représentent sans doute les Pères de l'Eglise, et les bâtis sont ornés de figures sortant d'une ornementation heureuse et fort bien amenée. Ces figures sont peut-être des Prophètes ou des Evangélistes. L'escalier a des balustres d'un dessin audacieux à la fois et charmeur. M. Marcel Raymond écrit, dans sa *Monographie de Grenoble*, que cette ville a, au XVI^e siècle, donné le jour à une famille de sculpteurs qui occupa une des premières places dans l'Ecole française, et qui furent connus sous le nom de « Grenoble ». A l'un d'eux, Antoine, on peut sans doute attribuer le tombeau du cardinal Duprat, dans la cathédrale de Sens ; à un autre, Mathieu, on devait la cheminée de Fontainebleau, où était Henri IV à cheval. Germain, fils de Mathieu, fut chargé, en 1610, après concours, de faire l'effigie du roi, l'ayant emporté sur Dupré et Bourdin. Germain avait des frères, notamment un, qui signa « Pierre Grenoble » un dessin de tombeau qui est à la bibliothèque de la Sorbonne (1).

M. Fontaine nous a fait visiter aussi le « Palais de l'Île », qu'il a restauré en collaboration avec M. Suisse, le grand architecte dijonnais disparu il y a quatre ans. Ce petit édifice est bâti sur un espace triangulaire, dont deux côtés sont en façade sur les branches du canal du Thiou. Le sommet du triangle est occupé par une chapelle. Dans la cour sont des débris d'architecture du moyen âge et de la Renaissance, et des pilotis ayant servi à soutenir le plancher d'habitations lacustres, pareilles à celles dont on trouve encore les vestiges près du ponton de Duingt, sur le lac. Le corps de bâtiment contient des salles de réunion pour la Bourse du travail, pour une fanfare, croyons-nous, et pour une petite classe. Sur les poutres de grande hauteur qui portent les planchers à la française, on lit la devise des ducs de Savoie, les lettres F. E. R. T., réunies par des lacs d'amour, devise au sens mystérieux que les rois d'Italie continuent à porter et dont sont timbrées leurs monnaies et leurs médailles.

¹ Nous lisons dans cette monographie de *Grenoble et Vienne* que M. Marcel Raymond a vainement cherché, quelques renseignements sur le peintre lyonnais Blanchet. Nous sommes heureux de lui indiquer la mono-

graphie de l'Hôtel de Ville de Lyon, éditée par la maison A. Rey et dont l'auteur est M. Paul Rochex.

Le château des ducs de Genevois est maintenant une caserne. C'est également M. Suisse qui, avec son fidèle collaborateur M. Fontaine, l'a savamment restauré. La grande salle d'armes a retrouvé sa vaste cheminée — il faut une vaste cheminée pour une vaste salle, et celle-ci a près de 13 mètres de largeur ; — ses planchers ont été refaits. Leurs poutres, hautes de 60 centimètres, larges de 18, ont été armées de fer à T, et ce n'est pas inutile. Cette salle contient 14.000 fusils, qui, à 5 kilogrammes l'un, avec les accessoires, la chargent du poids d'une locomotive « Pacific ». Les soldats sont respectueux de ces vieilles pierres, et avec un certain étonnement nous avons remarqué que les murs ne portaient aucune inscription, ni aucun graffiti. Ce château était une des résidences des ducs de Genevois, dont le dernier, Robert de Genève, devint pape sous le nom de Clément VII et ceignit la tiare en Avignon. Après lui, sa sœur Marie de Genève porta ses droits aux sires de Thoire et Villars, souverains de la Dombes et du haut Bugey. Odon de Thoire-et-Villars vendit à Amédée VIII, en 1401, le château et le duché. Voilà comment encore nous trouvons des devises savoyardes dans ces salles, sur ces courtines et ces tours.

Le grand événement du Congrès fut la promenade des Aravis et la descente de l'Arly. Partis dans des autos à 15 places, on arriva pour déjeuner aux pieds de la Table des Aravis et de l'Etale des Aravis, après avoir suivi la vallée du Fier jusqu'à Thônes, et du Nom jusqu'à la Clusaz, villages aux clochers gracieux, de forme compliquée et d'un style absolument particulier. Nos lecteurs voudront bien se reporter, à leur sujet, à un article de *la Construction Lyonnaise*, paru le 1^{er} février 1909, où nous étudions les « Clochers Savoyards » à propos d'un bel album de M. Torcapel. Le déjeuner en face du mont Blanc, puis la descente par les vallées du ruisseau des Aravis, de la Rondine et de l'Arly fut un enchantement. Et quand, arrivés à Ugines, la ville aux forges et aux fonderies, aux établissements d'électro-metallurgie, nous reprîmes le chemin de Thônes par la vallée de Saint-Ferréol et la route qui suit la vallée de la Chaize, l'enthousiasme des congressistes n'avait pas subi de lassitude. Il ne pouvait pourtant grandir : cette vallée de l'Arly, avec ses tunnels, ses parapets au-dessus des vagues écumantes du torrent, ses cascades tombant de trois ou quatre fois la hauteur de notre colline de Fourvière, avec un bruit que ne couvrirait pas celui de nos voitures, les fleurs alpestres aux coloris avivés par un soleil qu'aucune poussière ne voile, laissera, comme le disait M. Blondel, un impérissable souvenir dans l'esprit de ceux qui l'ont suivie.

Les congressistes, le lendemain, ont travaillé et ont nommé des Commissions, des sous-Commissions de travail. Des rapporteurs ont lu leurs résolutions ; les Assemblées ont voté. On a félicité M. Roux-Spitz fils, élève de MM. Huguot et Garnier (1), et aussi un peu de son père. On a voté surtout une grande médaille d'or au savant maître, au grand et éminent architecte qu'est M. Pascalon. Les travaux qui se font dans ces Congrès, il faut bien le dire, ne sont pas fort importants ; ils sont de bien moindre envergure que ce que nous faisons à la Société Académique, où pourtant nos résultats sont plutôt minces. Ici, comme là, sévit la « médaillite aiguë », car, à côté des récompenses honorables hautement, autant par l'homme qui la reçoit que par l'hommage qui lui est rendu, il est trop de récompenses inutiles et peu méritées, et qui ne valent que la valeur du bronze ou de l'argent dont les médailles sont fondues.

Et, après un banquet qui réunissait encore la moitié des congressistes, l'Assemblée fut levée avec l'amertume que comportent toujours les séparations après quelques journées de vie commune, affectueuse et confiante, et dans un centre, encore une fois, si parfaitement merveilleux, qu'il surpasse le rêve le plus audacieux.

FÉLIX FRANÇON.

¹ Le rapport disait : « Elève de Tony Garnier »

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE A FOURDIÈRE

Les fouilles qui ont été entreprises sur la colline de Fourvière, par MM. Fabia, Homo et Germain de Montauzan, professeurs à la Faculté des Lettres de Lyon, sous les auspices de l'Université lyonnaise, encouragées par un concours financier de la ville, viennent d'aboutir à un résultat des plus intéressants.

Dans le clos de l'ancien pensionnat du Verbe Incarné, aujourd'hui occupé par une annexe de l'Institution des Minimes, les distingués membres de notre Université ont mis au jour une mosaïque de l'époque romaine, de grandes dimensions. Cette mosaïque, qui est dans un état de conservation presque complète et dont le sujet central, entouré de quatre figures en médaillons, représente un jeune Bacchus, couronné de feuillage, tenant en main le sistre et assis sur une panthère, a été très admirée de tous ceux qui ont été admis à la visiter, membres de l'Académie de Lyon et professeurs de la Faculté ou archéologues. Tous ont été unanimes à exprimer le vœu que la ville de Lyon se préoccupe de faire le nécessaire pour en enrichir les collections de nos musées.

PÉROUGES

(SUITE)

Suivant le thème que nous avons adopté, Alise ou Alésia ne serait autre que Izernore dans l'Ain.

César aurait laissé ses bagages sur le mont Champigneux et poursuivant Vercingétorix lui aurait taillé en pièces son arrière-garde à Cormoz, commune de Château-Gaillard, après avoir franchi l'Ain; puis serait arrivé le lendemain sous les murs d'Alésia où Vercingétorix serait arrivé la veille. Alésia ou Izernore n'est en effet qu'à deux jours de marche de La Valbonne.

Nous avons sous les yeux une brochure publiée en 1892 par M. F. Chapel, chef d'escadron d'artillerie, dans laquelle sont exposées les raisons les plus probantes plaçant l'emplacement d'Alésia à Izernore. Des fouilles faites dans cette ville ont amené la découverte d'un temple romain, des ossements humains en abondance, des médailles gauloises, des armes et des inscriptions guerrières; une de ces inscriptions porte: « A Alexia, l'armée romaine, dans la joie de sa victoire sur le roi des Gaules, a érigé ce monument en l'honneur de son général ». Nous renvoyons nos lecteurs à ce très intéressant opuscule édité à Nantua à l'imprimerie Auguste Arène.

L'auteur de cette brochure croit que c'est dans le Jura, à Conliège, près de Lons-le-Saunier, que César a dû rencontrer l'armée gauloise, avant d'arriver à Alésia, mais il n'en donne pas d'aussi bonnes raisons que celles qui militent en faveur de la plaine de la Valbonne.

M. Alexandre Bérard, l'érudit sénateur de l'Ain, s'est, lui aussi, plus récemment consacré d'une façon très active à cette question de l'identification d'Alésia avec Izernore, et les dernières découvertes des nombreux vestiges romains qu'on vient d'y faire éclairer d'une nouvelle lumière cette passionnante question.

La chute d'Alésia établit définitivement la domination romaine dans les Gaules.

Agrippa, gouverneur des Gaules sous l'empereur Auguste, fit exécuter quatre grandes voies romaines qui, par divers embranchements, traversaient toutes les Gaules. Le point central était Lugdunum: l'une d'elles, partant de la côte

Saint-Sébastien, suivait la rive droite du Rhône, jusqu'à Miribel et Montluel. Là, elle se bifurquait: une branche se dirigeait sur Villars; l'autre se fourchait en deux, dit Guichenon, une branche passait par Belligueux, Pérouges, Meximieux, Chalamont, etc.; l'autre se dirigeait sur les hameaux de Chêne et de la Valbonne, puis passant à l'est du mont Champigneux, elle se bifurquait encore: une route traversait l'Ain, se dirigeant sur Genève par Lagnieu, l'autre, passant par Villieu, se dirigeait sur la Cotière de l'Ain.

Il est probable que c'est sur l'ordre de ce même gouverneur des Gaules que fut construite la grande tour de Pérouges, et qu'un des tronçons de voie romaine plus haut mentionné devait arriver à proximité de cette tour, qui, comme celles de Quirieu, de Montluel et autres, servait à transmettre des signaux, annonçant les nouvelles des armées en campagne, ou signalant l'approche des Barbares, marchant à l'improviste contre la grande cité de Lugdunum.

Cette tour avait 150 pieds de hauteur du côté du nord et 140 seulement du côté de la ville, son diamètre extérieur était de 37 pieds, on y accédait par une porte située à 10 pieds de hauteur du côté de la ville; un escalier intérieur conduisait au sommet qui était terminé par une tourelle dans son centre, espèce de lanterne où se transmettaient les signaux.

Un publiciste, M. Révérend du Mesnil, qui a écrit l'histoire de la Valbonne (Lyon, 1876), place, dans la plaine de ce nom, l'un des principaux combats de la lutte gigantesque qui eut lieu, l'an 197 de notre ère, entre Septime-Sévère et Albin.

Ce dernier qui se noya dans le Rhône, après la bataille perdue par lui, indique suffisamment que cette bataille s'est donnée non loin du Rhône et non près de Trévoux, comme le disent quelques historiens.

Notre opinion est que cette bataille, de même que celle entre Vercingétorix et César, s'est donnée dans la plaine de la Valbonne.

C'est sous la domination romaine et avant l'établissement du christianisme qu'il faut faire remonter le temple de Thésée qui aurait été construit sur le tertre de Saint-Georges; les Romains, en apportant leur civilisation, avaient apporté en même temps le culte païen de Rome et d'Athènes. « L'idolâtrie, dit Henri Martin, entra dans la Gaule qui n'avait adoré jusque-là que les puissances invisibles. »

Voici ce qu'écrit à ce sujet M. Bleton, publiciste lyonnais (*Almanach du L. R.*, 1895): « Il est à présumer qu'un sanctuaire dédié à saint Georges a remplacé, à une époque très ancienne, un temple de Thésée, le tueur de monstres; cette substitution est de règle à peu près générale. Quant au dragon qui figure dans les armes de Pérouges, il perpétue quelque tradition de reptile monstrueux dont le pays fut délivré ou, plus simplement, de marais desséchés. »

Les marais dont il est fait allusion dans les lignes qui précèdent ont existé effectivement au bas du tertre de Saint-Georges, de la colline du mont Châtel et dans la partie basse de Meximieux, comprenant les prairies; il est probable que l'assainissement s'est fait sous la domination romaine qui a dû faire creuser des canaux pour mener les eaux du Longevent jusqu'au milieu de la plaine de la Valbonne, où elles se perdent encore aujourd'hui.

Ce doit être également sous la domination romaine que fut

fondée la ville de Meximieux, si près voisine de Pérouges, par un Romain, dont le nom de Maximus s'est conservé presque intact dans le patois de toute la contrée (Méchemu).

Parmi les vestiges de l'occupation de notre pays par les Romains, mentionnons une inscription funéraire, autrefois placée sur le côté oriental de l'église Saint-Jean et actuellement encadrée dans le mur nord de la chapelle du Petit Séminaire (Meximieux). C'est l'épithaphe d'un ingénieur militaire et de sa fille :

TIB. CLAUD. QVIR. COINNACI. ATTICIL.
AGRIPPIANI PRÆF. FABR. ET CLAUD. ATTICILÆ
FILLÆ.

On peut la lire ainsi : « Aux dieux mânes et à la mémoire de Tibérius-Claudius-Coinnacus-Atticilius Agrippianus, de la tribu Quirina, préfet d'ouvriers (militaires) et à celle de Claudie Atticilie, sa fille. »

D'après l'abbé Page « l'ancien presbytère de Meximieux, face à l'église, serait bâti sur l'emplacement de bains romains : c'était l'opinion de l'architecte M. Bossan ».

La tour du château de Meximieux, détruite en 1794, était également attribuée aux Romains. Elle était ronde, de petit diamètre et très haute.

Des monnaies d'Adrien et de Tetricus ont aussi été trouvées à Meximieux, proche de l'étang Vivien, vers la route de Chalamont.

F. PAGE.

Pérouges subit, comme toute la région, les vicissitudes que traversa le monde romain dans sa décadence, mais comme partout ailleurs, Rome y avait laissé l'empreinte de son génie et de son prestige.

SOUS LES BARBARES

Dans la première moitié du ^v^e siècle, les Burgondes s'établirent non seulement dans la Bourgogne actuelle, mais encore en Suisse, en Savoie et en Dauphiné ; le département de l'Ain tout entier était en leur possession ; l'empire romain finit par traiter avec eux et les confirmer dans leur possession.

« Les anciens habitants de ces provinces furent obligés de céder les deux tiers de leurs terres et le tiers de leurs esclaves aux nouveaux venus.

« Mais comme les terres étaient presque toutes dans les mains des grands propriétaires, il n'y eut guère qu'eux qui souffrirent de ce changement et regrettèrent l'empire romain : les pauvres gens et même les citoyens qui remplissaient les fonctions municipales gagnèrent au change, car les impôts et les fonctionnaires impériaux s'en allèrent avec l'empire. Les Barbares n'avaient pas d'administration fiscale ; leurs rois vécurent du revenu des grands domaines impériaux qu'ils s'étaient attribués, et les particuliers, du revenu des terres qu'on leur avait cédées ; avec les Barbares, on avait à subir des accès capricieux de violence et de rapacité ; avec les fonctionnaires impériaux on endurait une tyrannie de tous les jours et de toutes les heures. Maître pour maître le peuple aimait encore mieux les Barbares.

« Les Burgondes étaient les plus doux entre les Germains et les moins redoutables aux anciens habitants ; ils ne méprisaient pas, comme les autres Germains, le travail, ni les métiers, et ne croyaient pas que l'homme libre ne dût que se battre et chasser. »

Pérouges et toute la région respirèrent plus librement sous ce premier royaume des Burgondes qui dura jusqu'à l'an 534,

année où il fut conquis par les Francs ; saluons en passant cette année 534 qui est celle où, pour la première fois, nous sommes devenus Français ; il s'écoulera encore plus de mille ans avant que notre nationalité devienne définitive.



PÉROUGES. — Porte de la première enceinte.

Vue de l'intérieur de la courtoine. Dans le fond, les maisons de « Sur le Plâtre ». A gauche, un bastion détruit par Biron, suivant la légende. A droite, le mur fortifié de l'église.

(Cliché Hudellet. Société d'Émulation de l'Ain.)

« Les Burgondes n'évacuèrent pas le pays, il n'y avait pas de haine entre eux et leurs vainqueurs ; ils restèrent sur leurs terres comme vassaux des Francs ; soumis au service militaire et au tribut, ils conservèrent leurs lois propres dans leurs rapports entre eux.

« Les sujets gaulois des Burgondes perdirent au changement de maîtres, car la loi burgonde admettait l'égalité entre Germains, Gaulois ou Romains, ce que ne faisait pas la loi des Francs. »

(A suivre)

F. et A. THIBAUT

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Le buste de Ph. de Lassalle au Palais du Commerce.

Le service de l'architecture municipale vient de faire installer, dans une niche du grand escalier de la Bourse, en face de l'entrée du Musée des tissus, le beau buste en marbre de Philippe de Lassalle, le célèbre dessinateur de soieries. Ce buste est l'œuvre du sculpteur lyonnais bien connu A. Maspoli.

La Grande médaille de l'A. P. A. F.

L'Association provinciale des Architectes français, dans

son Assemblée générale, tenue à Annecy les 21, 22, 23 et 24 juin, a décerné sa grande médaille d'or à M. Paul PASCALON, architecte honoraire des Hospices et ancien président de la Société Académique d'Architecture de Lyon. Nous adressons toutes nos félicitations à notre compatriote pour la distinction dont il vient d'être l'objet.

La Grande médaille du Congrès archéologique de Reims

Le Congrès archéologique de France vient d'attribuer une grande médaille de vermeil à M. Lucien BÉGULE, membre de l'Académie de Lyon, dont on connaît les travaux sur les cathédrales de Lyon et de Vienne, et sur les vitraux de la région du Sud-Est.

Convention des menuisiers.

Les entrepreneurs de menuiserie trouveront, au siège de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, rue des Archers, 8, des exemplaires de la convention qui a mis fin au conflit et qui doit être affichée dans des ateliers.

Distribution des prix du concours des apprentis serruriers.

Aujourd'hui samedi, 1^{er} juillet, aura lieu, à 8 heures très précises du soir, salle des Réunions Industrielles, Palais du Commerce, la distribution solennelle des prix du 4^e Concours d'apprentis du Syndicat des Maîtres serruriers de Lyon et de la région. Cette cérémonie aura lieu sous la présidence effective de M. Herriot, maire de Lyon.

Tous les maîtres serruriers et similaires sont invités à venir nombreux assister à cette importante fête corporative.

Nécrologie.

Nous avons appris avec beaucoup de regret le décès, à l'âge de soixante-dix ans, de M. Paul PLANAT, directeur de la *Construction moderne*. D'un savoir professionnel très étendu et très varié, Paul Planat, par les articles techniques qu'il écrivait pendant un quart de siècle dans cette publication, a rendu de signalés services à toutes les branches de l'art de bâtir, et a placé cette importante revue au premier rang des techniques du bâtiment. Nous adressons à notre confrère parisien nos bien vives condoléances.

Bourses de l'Ecole de Législation professionnelle de Paris.

Le Conseil supérieur de l'Enseignement à l'Ecole de la Législation professionnelle de Paris vient de décider que le concours pour l'attribution des bourses fondées par l'Etat et les grandes administrations qui la patronnent serait clos le 15 octobre prochain.

Ces bourses d'études sont destinées aux jeunes gens (bacheliers ou non) qui, étant, par leur intelligence et leur désir de s'instruire, aptes à profiter de l'enseignement donné à l'Ecole, ne seraient pas en mesure de faire face aux droits d'inscription. L'Ecole de Législation professionnelle prépare aux carrières libres et indépendantes des grandes Administrations, auxquelles l'Ecole des Sciences politiques ne prépare pas directement. Elle offre des débouchés certains pour les emplois administratifs subalternes et supérieurs des grandes Compagnies de chemins de fer, des banques, des assurances, du Crédit Foncier, des Compagnies industrielles, dont les situations sont nombreuses, honorables et rémunératrices (soit de 2.000 à 12.000 francs).

Son enseignement, qui comprend deux années (les cours ont lieu le soir), peut être réduit à un an pour ceux qui satisfont à certaines conditions inscrites au programme.

Les demandes de bourses peuvent être adressées, dès maintenant et avant le 15 octobre, au Secrétariat de l'Ecole, 16, rue de l'Abbaye, qui enverra sur demande le programme des cours et les renseignements complémentaires.

Les courses d'ânes de Charbonnières.

Les dimanches 2 juillet, 6 août et 13 août auront lieu, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, sur le nouvel asinodrome du Casino

de Charbonnières-les-Bains, situé sur l'emplacement de l'ancien tir aux pigeons, à 400 mètres de la gare de Charbonnières, de grandes et brillantes courses d'ânes.

Les cartes sont délivrées au Secrétariat du Casino de Charbonnières ou au journal *les Sports du Centre et du Sud-Est*, 14, rue Ferrandière.

Le fonctionnement du pari mutuel est assuré pour ces trois réunions, qui réuniront 4.000 francs de prix environ et qui remporteront certainement le succès traditionnel des années précédentes.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

☛ DROME. — Une somme de 450.000 francs est affectée par la ville de Romans à l'amélioration et extension du service des eaux en ville. — Sont autorisés les travaux à exécuter pour l'amélioration et l'extension du port de Valence sur le Rhône, conformément aux dispositions du projet dont la dépense est évaluée à 190.000 francs.

☛ HAUTE-LOIRE. — La commune de Saint-Just-Malmont va procéder à la construction d'un groupe scolaire.

☛ HÉRAULT. — La construction d'un abattoir a été décidée dans la commune de Gigean.

☛ ISÈRE. — La construction de lavoirs, chalets de nécessité, égouts, canalisations, parapets, les réparations des bâtiments communaux, etc., sont portés pour la somme de 50.000 francs environ dans les prévisions budgétaires de Lamure.

☛ LOIRE. — Divers travaux sont projetés à Chazelles-sur-Lyon : Un égout rue Besson, coût 2.650 francs ; un autre sous la route de Chevières, dépense évaluée à 3.450 francs. — A Feurs, on va reconstruire en pierres le pont sur la Loire ; d'après les plans et devis, la dépense est évaluée à 430.000 francs : 330.000 francs seront fournis par l'Etat, et 100.000 francs laissés à la charge du département et des collectivités locales.

☛ RHONE. — Un mur de soutènement, place de la Turdine, va être édifié à l'Arbresle.

☛ SAONE-ET-LOIRE. — M. Chauamy, architecte à Chalon-sur-Saône, a établi les plans et devis, s'élevant à 60.000 fr., pour les travaux suivants, à effectuer à Branges : construction d'une école de filles, appropriation de l'école de garçons du bourg et construction d'un groupe scolaire au hameau du Chatelet (8 lots).

☛ VAR. — Une somme de 74.130 francs vient d'être votée par le Conseil municipal de Toulon, pour permettre l'exécution des travaux de raccordement aux égouts de divers édifices communaux.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

30 Juin 1911

DROITS D'ACCISE EN SUS
les 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	157 50	165 »
— en planche rouge	193 »	195 »
— — jaune	170 »	175 »
Étain Banks en lingots	540 »	550 »
— Billiton et détroits en lingots	530 »	540 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	40 50	41 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	43 50	44 50
Zinc refondu 2 ^e fusion.	63 »	65 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	80 »	81 »
— — — Autres marques	78 »	79 »
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie.	220 »	» »
— laminé.	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 »	22 50
Fer à double T, AO	22 »	22 50
Tôle ordinaires, 3 millimètres et plus.	23 50	24 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 10 au 24 Juin 1911

Rue Stéphane-Coignet, 22. Maison. Propr., M. Prevost, rue Stéphane-Coignet, 18.

Rue de Créqui, 255. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M^{me} veuve Guérin, rue Cité-Part-Dieu, 1. Entrepr., M. Trayaud, rue des Anges, 17.

Rue d'Inhermann, 83. Hangar. Propr., M. Poncelle, y demeurant.

Chemin des Deux-Amants, 12. Deux maisons. Propr., Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français, rue de l'Entrepôt, 13, Paris. Arch., MM. Lavier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

Place de la Reconnaissance. Garage. Propr., M. Beaucourt, y demeurant. Arch., MM. Revol et Rigard, rue des Maisons-Neuves, 40.

Rue Carry. Hangar. Propr., M. Morel, y demeurant. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.

Rue du Quartier-Neuf. Maison. Propr., M. Charroin, grande rue de Monplaisir, 71.

Rue Cuvier, au devant de la gare des Brotteaux. Maison. Propr., M. Gandre, rue Franklin, 6. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

Rue du Quartier-Neuf. Maison. Propr., M. Bourcier, rue Bêchevelin, 90.

Chemin du Petit-Rhône. Maison. Propr., M. Corbet, chemin des Culattes prolongé. Entrepr., MM. Gourdon et Fournet, à Saint-Fons.

Rue Sébastopol, 77. Maison. Propr., M. Bourgey, rue Barrier, 3.

Rue Julie, 5. Hangar. Propr., M. Rose, y demeurant.

Rue Sully, 47. Exhaussement. Propr., M. Simonet, rue Barrême, 37.

Rue du Béguin, angle rue Tourville. Entrepôt. Propr., M. Bonniol, rue du Béguin, 37.

Rue Dugas-Montbel, 32. Exhaussement. Propr., M. Pavesy, rue Tronchet, 77.

Rue Sébastien-Gryphe, 10. Deux hangars. Propr., MM. Bourgeois et Mathieu, y demeurant.

Rue Chinard. Deux ateliers. Propr., M. Moret, y demeurant. Entrep., MM. Tarnaud et Duchez, rue de la Claire, 28.

Cours Eugénie, 30. Annexe. Propr., M. de Chalendar, y demeurant.

Montée de la Butte. Maison. Propr., M. Teeling, rue de l'Hôtel-de-Ville, 40.

Rue Paul-Bert, angle rue Turbil. Exhaussement. Propr., M. Poizat, rue Tavernier, 8. Arch., M. M. Pinet, rue Roux, 8.

Rue Duquesne, 20. Exhaussement. Propr., M. Urbain, rue Tronchet, 52.

Rue Bêchevelin, 82. Maison. Propr., M. Varichon, y demeurant.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 22 juillet 1910. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour l'installation d'un chauffage à vapeur à l'Hôtel des invalides du travail. Adjud., M. Sauvare, 7, rue Paradis, à Marseille, au prix ds 62.080 fr.

Rhône. — 24 juin. — *Préfecture.* — Travaux à exécuter pour l'aménagement en hospice de vieillards de l'ancien séminaire d'Alix, canton d'Anse (Rhône). — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 97.175 fr. 36. Soumissionnaires : M. Dubois, prix du devis. — MM. Badadan, 1 p. 100. — Salagnac père et fils, 1 p. 100. — Varliette, 1 p. 100. — Bourdeaux, 3 p. 100. — Marleix, 3 p. 100. — Montel, 8,30 p. 100. — Adjud., M. Benoit Richard, à Bourg-de-Thizy, 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pierre de taille. Montant, 33.155 fr. 20. Non adjugé. — 3^e lot. Ciments. Montant, 29.521 fr. 23. Soumissionnaires : M. Dubois, prix du devis. — MM. Vernay, 1 p. 100. — Chambon, 2 p. 100. — Salagnac, 5 p. 100. — Bourdeaux, 6 p. 100. — Berby, 6 p. 100. — Marleix, 11 p. 100. — Adjud., M. Montel, 130, chemin de la Viabert, à Lyon, 11,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Carrelages et revêtements céramiques. Montant, 13.953 fr. 76. Soumissionnaires : MM. Berby, 1 p. 100. — Marleix, 3 p. 100. — Chambon, 3 p. 100. — Bourdeaux, 4 p. 100. — Guicherd et Brosard, 10,75 p. 100. — Boulanger et Cie, 21 p. 100. — Besson, 30,30 p. 100. — Adjud., MM. Gilardoni fils et Cie, 8, rue Franklin, à Lyon, 31 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Charpente. Montant, 20.441 fr. 91. Soumissionnaires : MM. Lafosse, 3 p. 100. — Cochet, 5 p. 100. — Association coopérative des charpentiers de Villeurbanne, 7 p. 100. — Arnaud, 8,15 p. 100. — Barnay, 12,67 p. 100. — Adjud., M. Auguste Vermorel, à Saint-Etienne-la-Varenne, 17 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Menuiserie. Montant, 69.992 fr. 66. Soumissionnaires : MM. Lafosse, 4 p. 100. — Rivoire, 6,90 p. 100. — Cochet, 7 p. 100. — Arnaud, 8,55 p. 100. — Thevenon, 10 p. 100. — Adjud., M. Barnay, à Ecully, 16,27 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Serrurerie. Montant, 22.414 fr. 84. Adjud., MM. Brizon et fils, 203, cours Emile-Zola, à Villeurbanne, 16,80 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Ferronnerie, zinguerie, plomberie, canalisations et appareils sanitaires. Montant, 74.487 fr. 56. Soumissionnaires : MM. P. Bac, 12,50 p. 100. — Berlie, 14 p. 100. — P. Chartier, 16 p. 100. — Bégou, 17,65 p. 100. — Clément, 21 p. 100. — Gutin, 26,15 p. 100. — Association des plombiers-zingueurs de Lyon, 26,55 p. 100. — Adjud., M. Delogé, 6, rue de Fleurieu, à Lyon, 29,85 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Fumisterie, plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 80.781 fr. 30. Soumissionnaires : MM. Catella, 12 p.

100. — Mme veuve Lefort, 12 p. 100. — Jullien, 15 p. 100. — Catinaud, 16,25 p. 100. — Société lyonnaise de plâtrerie-peinture, 22,60 p. 100. — Adjud., M. Ebrard, 37, rue Consolat, à Marseille, 25,10 p. 100 de rabais.

Rhône. — 25 juin. — *Mairie de Neuville-sur-Saône.* — Transformation et réfection à l'Hôpital. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 5.695 fr. 53. Adjud., M. Lefort, à Genay (Ain), 17,25 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 2.797 fr. 26. Adjud., M. Vicard, à Genay (Ain), 0,50 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 1.126 fr. 05. Adjud., M. Bourbon, à Sathonay, 12,50 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 4.852 fr. 87. Adjud., M. Rolando, à Saint-Fons, 18,15 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plomberie. Adjud., M. Delogé, à Lyon, 23,55 p. 100 de rabais.

Ain. — 21 juin. — *Préfecture.* — Construction de chemins d'intérêt commun. 1^{er} lot. Au lieu dit « A la Rivoire ». Montant, 15.000 fr. Soumiss. : MM. Martin, 10 p. 100. — Larmarand, 5 p. 100 d'augm. — Adjud., M. Guinot, à Grézieu-de-Lorette (Loire), 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Entré la maison Berlie et la limite Toussieux-Misériex. Montant, 9.300 fr. Soumissionnaires : MM. Bonenfant, 4 p. 100. — Guinot, 1 p. 100. — Adjud., M. Savy, à Rillieux, 6 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Entre Colomieu et le Creux-de-Coisse. Montant, 14.300 fr. Soumissionnaires : MM. Bertrand, 5 p. 100. — Larmarand, 1 p. 100. — Cloup, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Guellard, à Ceysérieu, prix du devis. — 4^e lot. Traverse de Lochieu. Montant, 6.000 fr. Soumissionnaires : MM. Guellard, 3 p. 100. — Verdeau père et fils, 5 p. 100. — Adjud., M. Abel fils, à Bourg, 7 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Traverse de Charron. Montant, 7.500 fr. Soumissionnaires : MM. Guellard, 6 p. 100. — Abel fils, 5 p. 100. — Verdeau père et fils, 5 p. 100. — Adjud., M. Barnoux, à Fitignou, 8 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Construction d'un égout entre les Buttieres et le Rhône. Montant, 28.700 fr. Soumissionnaires : MM. Gallot père et fils, 1 p. 100. — Gallon, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Abel fils, 6 p. 100. — Larmarand, 4 p. 100. — Marleix, 6 p. 100. — Savy, 3 p. 100. — Lelaquet fils, 11 p. 100. — Abry, 5 p. 100. — Adjud., M. Sigrand, à Ambérieu, 13 p. 100 de rabais. — 7^e et 8^e lot. Pas de soumissionnaire.

Allier. — 11 juin. — *Mairie de Luneau.* — Chemin vicinal ordinaire n° 18, de Saint-Didier-en-Donjon au pont de Bonnant. Construction d'un pont de 3 mètres d'ouverture avec fondations en béton de ciment armé sur le ruisseau « La Rosière ». Montant, 4 000 fr. Soumissionnaires : MM. E. Marchand, 2 p. 100. — C. Larue, 5 p. 100. — Rossignol, 6 p. 100. — Fontaine aîné, 8 p. 100. — C. Paire, 8 p. 100. — Adjud., M. Claude Berthier, à Chassenard, 12 p. 100 de rabais.

Allier. — 25 juin. — *Mairie de Creuzier-le-Neuf.* — Construction de ponts en ciment armé. Montant, 14.675 fr. Adjud., M. Labaye, à Magnet, 1 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 27 mai. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Pouilly-sur-Saône. Aménagement d'une école de filles. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : MM. Collot-Vannet, 3 p. 100. — P. Catella, 4 p. 100. — Adjud., M. Hippolyte Lambert, à Semur, 7 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 27 mai. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Meulley. Réparations à la garderie. Montant, 3.572 fr. 48. Soumissionnaires : MM. A. Masson, 7 p. 100. — A. Bougenot, 8 p. 100. — F. Chauffard, 9 p. 100. — Adjud., M. François Bernard, à Gilly-les-Vougeot, 14 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Argilly. Rechargement de la chaussée du chemin vicinal ordinaire n° 2. Montant, 1.680 fr. Soumissionnaires : M. Félix Bouley, prix du devis. — MM. P. Laverne, 1 p. 100. — A. Boyeaux, 2 p. 100. — P. Dey, 17 p. 100. — Adjud., M. Edmond Tournois, à Comblanchien, 17 p. 100 de rabais.

Doubs. — 17 juin. — *Hôpital de Besançon.* — Aménagement d'un service de maternité. Fontainerie et appareils sanitaires. Montant, 10.865 fr. 63. Adjud., M. Hausamann, à Besançon, 20 p. 100 de rabais.

Drôme. — 24 juin. — *Mairie de Bourg-de-Péage.* — Aménagement des écoles et fourniture de mobilier scolaire. Montant, 35.909 fr. 94. Soumissionnaires : MM. H. Balmain, A. Reynaud, prix du devis. — Adjud., M. Adolphe Blain, 1 p. 100 de rabais.

Gard. — 11 juin. — *Mairie de Vicq-le-Fesq.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 12.866 fr. Soumissionnaires : MM. Basile Bergonnier, 8 p. 100. — Loubat Dieudonné, 7 p. 100. — A. Naboudet, 6 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Gard. — 25 juin. — *Mairie de Bellegarde-du-Gard.* — Construction d'un abattoir public. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, plâtrerie, charpente. Montant, 21.872 fr. 33. Adjud., M. Joseph Serment, à Bellegarde, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 2.139 fr. 90. Adjud., M. Pouzet, à Beaucaire, 4 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plomberie et zinguerie. Montant, 1.470 fr. 40. Adjud., M. Virgile, à Nîmes, 3,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 474 fr. 66. Adjud., M. Joseph Adrien, 8 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 22 juin. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genève.* — Desingy. Adduction d'eau. Montant, 77.020 fr. Soumissionnaires : MM. Delogé frères, 1 p. 100. — Fortis, 2 p. 100. — Sibut, 4 p. 100. — Bergeron, 4 p. 100 d'augmentation. — MM. Grégoire, Machetti, Comole Emile, Courtaud, Garnier, Gil et Cie, Comole Charles, prix du devis. — Adjud., M. Serpoillet, à Thonon, 1 p. 100 de rabais.

Hérault. — 17 juin. — *Mairie de Béziers.* — Construction d'un égout. Montant, 5 600 fr. Soumissionnaires : MM. Vidal, 2 p. 100. — Jaur, 3 p. 100 de rabais. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint.

Isère. — 18 juin. — *Mairie d'Allemont.* — Construction d'école et groupe scolaire. Montant, 89.994 fr. Soumissionnaires : M. Deberuardy, 10 p. 100 d'augmentation. — M. Periola, prix du devis. — M. Buscalon, 1 p. 100. — Adjud., M. Manin, à Allemont, 3 p. 100 de rabais.

Loire. — 26 juin. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Manufacture de Saint-

Etienne Réfection de la peinture du château-d'eau. Soumissionnaires : MM. Sceti, 10 p. 100. — Gras, 10 p. 100. — Besson Guillaume, 12 p. 100. — Vignal, 13 p. 100. — Védrine, 15 p. 100. — Besson Eugène, 15 p. 100. — Adjud., M. Roche, à Saint-Etienne, prix du devis.

Loire. — 27 juin. — *Mairie de Roanne.* — Construction d'égouts. Montant, 61.000 fr. Soumissionnaires : MM. Gallon, Marchand, Deville, prix du devis. — M. Anjoly, 1 p. 100. — Adjud., M. Orluc, à Thizy, 3 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 23 juin. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Dracy-le-Port. Construction d'une école de garçons avec mairie. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements, maçonneries, couverturé, zinguerie, gros fers. Montant, 20.026 fr. 41. Soumissionnaires : MM. Martin, 1 p. 100. — Gaudillot, 3 p. 100. — Adjud., M. Thévenot, à Jambles, 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 3.187 fr. 59. Soumissionnaires : MM. Mathey, 3 p. 100. — Gaudillot, 4 p. 100. — Adjud., M. Thévenot, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 4.291 fr. 39. Soumissionnaires : MM. Dorland, 6 p. 100. — Forêt, 8 p. 100. — Clerc, 10 p. 100. — Adjud., M. Pitre, à Saint-Julien-sur-Reyssouze (Ain), 16 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 1.770 fr. 30. Soumissionnaires : MM. Ménébeuf, 3 p. 100. — Rebillard, 6 p. 100. — Cocher, 7 p. 100. — Dorland, 8 p. 100. — Adjud., M. Caillet, à Rully, 15 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.543 fr. 41. Soumissionnaires : MM. Hermann, 10 p. 100. — Arnoux, 12 p. 100. — Colin, 13 p. 100. — Jacard, 13 p. 100. — Adjud., MM. Noble et Peutet, rue des Halles, à Chalon-sur-Saône, 14 p. 100 de rabais.

Savoie. — 24 juin. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'un groupe scolaire avec mairie à la Compôte. Montant, 54.800 fr. Soumissionnaires : MM. S. Bédoni, 5 p. 100. — L. Tomamichel, 2 p. 100. — C. Vercellotti, 1 p. 100. — Adjud., M. Celestin Droguet, à Apremont, prix du devis. — 2^e lot. Appropriation du groupe scolaire de Vêrel-Pragondran. Montant, 5.600 fr. Adjud., M. J. Grosso, 13, place Saint-Léger à Chambéry, prix du devis. — 3^e lot. Transformation et aménagement du bureau de poste de Thoiry. Montant, 2.100 fr. Soumissionnaires : MM. S. Grangeat, 7 p. 100. — J. Grosso, 8 p. 100. — Adjud., M. Zabolone, à Thoiry, 20 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 24 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Service des eaux. Construction de 25 puits filtrants sur la rive gauche du Rhône en aval du viaduc du chemin de fer de Genève, en un seul lot. Travaux évalués à la somme de 200.713 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 20 juillet, 3 h. — *Mairie de Vénissieux.* — Agrandissement de l'école de filles de la section de Moulin-à-Vent. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, démolitions, carrelages, pierre de taille. Montant, 9.107 fr. 54. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 2.191 fr. 94. Cautionnement, 120 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 2.541 fr. 25. Cautionnement, 130 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.560 fr. 91. Cautionnement, 100 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 1.824 fr. 75. Cautionnement, 100 fr. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie. Montant, 543 fr. 16. Cautionnement, 50 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par MM. Robert et Cholat, architectes, directeurs des travaux, rue de la Barre, 12, à Lyon. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Dimanche 16 juillet, 10 h. — *Mairie de Saint-Genis-les-Ollières.* — Restauration de l'école de filles. Montant, 2.407 fr. 44. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par MM. Robert et Chollat, architectes, 12, rue de la Barre, à Lyon. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Vendredi 7 juillet, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Fourniture de mobilier scolaire pour le lycée de garçons. — 1^{er} lot. Tables de réfectoire. Montant, 12.375 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Casiers pour lingerie, vestiaires, cordonnerie et études. Bibliothèques, tables pour professeurs. Montant, 38.290 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — 3^e lot. Chaises. Montant, 15.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 4^e lot. Fourniture de tables de classes d'études. Montant, 31.822 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Lundi 17 juillet, 4 h. — *Mairie de Marseille.* — Agrandissement du lycée de jeunes filles de Marseille pour la transformation de l'ancien local de l'école supérieure de la rue Armény. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et charpente. Montant, 35.000 fr. Cautionnement, 1.700 fr. — 2^e lot. Menuiserie, jalousies. Montant, 5.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 14.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie, eau et gaz. Montant, 4.600 fr. Cautionnement, 300 fr. — 5^e lot. Peinture, vitrerie, papiers peints. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 6^e lot. Chauffage (réservé). Montant, 15.000 fr. — 7^e lot. Mobilier (réservé). Montant, 8.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Jeudi 20 juillet, 11 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 83 de Lyon à Strasbourg (traverse de Besançon). Réfection de la chaussée pavée entre la place du Jura et la rue de la Préfecture sur une longueur de 389 mètres. Travaux à l'entreprise : Fournitures à pied d'œuvre, 28.675 fr. 58. Terrassements, 2.174 fr. 41. Chaussée et caniveaux, 5.245 fr. 11. Total, 36.092 fr. 10. Somme à valoir, 2.907 fr. 90. Total général, 39.000 fr. Cautionnement provisoire, 600 fr., définitif, 1.200 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division),

de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2^o dans les bureaux de M. Blaise, ingénieur ordinaire, rue Pasteur, 7, à Besançon, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Gard. — Jeudi 13 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 87, de Lyon à Béziers. Amélioration de l'écoulement des eaux, sur 562 m. 75. Montant, 8.500 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Denizet, ingénieur en chef, rue Séguier, 26 bis, à Nîmes. — Renseignements à la préfecture et chez M. Pestre, ingénieur à Nîmes, rue Séguier, 26 bis.

Haute-Saône. — Mercredi 12 juillet, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Cubry-les-Soing. Construction d'un cimetière. Montant, 9.789 fr. 64. Cautionnement, 490 fr. Frais, 61 fr. 70. Auteur du projet, M. Colard, à Gray. — 2^e lot. Denèvre. Construction de water-closet et réfection de la toiture du chœur de l'église. Montant, 3.270 fr. 57. Cautionnement, 160 fr. Frais, 64 fr. 70. Auteur du projet, M. Courvoisier, à Gray. — 3^e lot. Mantoche. Construction de rigoles pavées. Montant, 2.772 fr. 50. Cautionnement, 100 fr. Frais, 43 fr. 70. Auteur du projet, M. Vitrey, à Autrey. — 4^e lot. Mercey-sur-Saône. Réparations aux édifices communaux. Montant, 3.229 fr. 19. Cautionnement, 160 fr. Frais, 54 fr. 35. Auteur du projet, M. Laplanche, à Gray. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 11 juillet, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Orcier. Agrandissement de la maison d'école. Montant, 22.011 fr. 09. Cautionnement, 1.000 fr. — Dépôt des soumissions la veille de l'adjudication, avant 5 heures du soir. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Batisse fils, architecte à Thonon-les-Bains. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hérault. — Dimanche 23 juillet, 2 h. — *Mairie de la Tour-sur-Orb.* — Construction d'écoles à la Tour, Boussagues, Clairac et Saint-Sixt. — 1^{er} lot. Ecole de la Tour avec salle de réunion. Montant, 16.447 fr. 18. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Ecole de Boussagues. Montant, 12.527 fr. 52. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Ecole de Clairac. Montant, 11.600 fr. Cautionnement, 500 fr. — 4^e lot. Ecole de Saint-Sixt. Montant, 11.313 fr. 37. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Touzet, architecte. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 9 juillet, 10 h. — *Mairie de Saint-Quentin-Fallavier.* — Travaux pour aménagement de services municipaux et d'un bureau de postes et télégraphes. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 8.540 fr. — 2^e lot. Plâtrerie. Montant, 1.849 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 2.794 fr. Cautionnement, 10 p. 100. — Renseignements à la mairie ou chez MM. Morard et Bonnat, architectes à Grenoble.

Isère. — Dimanche 9 juillet, 2 h. — *Mairie de Villette-Serpaize.* — Chemin vicinal ordinaire n° 17, dit de Chassagnon. Construction entre le chemin de grande communication n° 123 et le chemin rural des Bonnetières, sur 1.017 m. 69. Montant, 7.600 fr. Cautionnement, 40 fr. — Visa par l'agent voyer d'arrondissement de Vienne. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. l'agent voyer de canton de Vienne.

Isère. — Dimanche 23 juillet, 11 h. — *Mairie de Saint-Pierre-de-Chartrouse.* — Chemin vicinal ordinaire n° 21, de Gerbetière. Construction entre le hameau de Gerbetière et le chemin de grande communication n° 57, sur 473 mètres. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa par l'agent voyer d'arrondissement de Grenoble-Ouest, 11, rue Joseph-Chanron. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer de canton de Saint-Laurent-du-Pont.

Isère. — Dimanche 30 juillet, 11 h. — *Mairie de Beauvrepaire.* — Construction d'un abattoir. Montant de la dépense, 51.000 fr. Somme à valoir pour imprévus, 4.000 fr. Total, 55.000 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Firmin Allemand, architecte, auteur du projet et directeur des travaux. — Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication seront déposées à la mairie et dans les bureaux de M. Firmin Allemand, architecte à Vienne, où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Loire. — Dimanche 16 juillet, 3 h. — *Mairie d'Ambierle.* — Construction de water-closets et urinoirs dans le bourg. Montant, 2.390 fr. 85. Cautionnement, 80 fr. Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Cornu, architecte, auteur du projet, à Roanne, 29, rue Noël, et 19, rue du Phénix. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'auteur du projet.

Loire. — Dimanche 16 juillet, 9 h. — *Mairie du Coteau.* — Construction d'un abattoir. — 1^{er} lot. Maçonnerie, terrassements, ciments et canalisation. Montant, 26.840 fr. 45. Cautionnement, 800 fr. — 2^e lot. Charpente en bois, charpente métallique, gros fers, serrurerie. Montant, 13.173 fr. 41. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 5.122 fr. 16. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 2.787 fr. 78. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 2.645 fr. 73. Cautionnement, 200 fr. — Travaux d'installation intérieure, voies aériennes, matériels, etc. Installation des eaux et éclairage (la commune se réserve le droit de traiter de gré à gré pour ces divers travaux). Montant, 10.250 fr. — Les soumissions devront être parvenues à la mairie, le jour de l'adjudication, avant 9 heures du matin. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte auteur du projet. — Un minimum de rabais pourra être fixé à l'avance. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. J. Gaillard, architecte à Roanne, cours de la République.

Puy-de-Dôme. — Mercredi 12 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Construction de chemins d'intérêt commun, en 15 lots. — Renseignements à la préfecture.

Puy-de-Dôme. — Lundi 17 juillet, 2 h. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Saint-Gervais-sous-Meymont. Construction d'un tablier métallique au pont

sur la rivière de Dore. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Pyrénées-Orientales. — Mercredi 5 juillet. — *Hospices civils de Perpignan.* — Construction d'un nouvel hôpital. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, etc. Montant, 130.535 fr. 20. Cautionnement, 3.900 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 30.147 fr. 87. Cautionnement, 900 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 31.653 fr. 25. Cautionnement, 950 fr. — 4^e lot. Ferronnerie, serrurerie, etc. Montant, 22.831 fr. 23. Cautionnement, 700 fr. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 25.407 fr. 73. Cautionnement, 750 fr. — 6^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 23.616 fr. 32. Cautionnement, 700 fr. — 7^e lot. Fers à planchers, ciment armé. Montant, 21.808 fr. 59. Cautionnement, 650 fr. — Sommes à valoir, travaux réservés, 27.349 fr. 77. Chaque lot comprend des travaux afférents aux pavillons des payants (blessés ou fiévreux), de l'ophtalmologie et des tuberculeux. — Pour tous autres renseignements s'adresser à la préfecture des Pyrénées-Orientales (1^{re} division), au bureau du Secrétariat des Hospices civils de Perpignan, et à M. Léon Baillet, architecte du nouvel Hôpital, 4, rue de la Fusterie, à Perpignan.

Saône-et-Loire. — Lundi 10 juillet, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Bosjean. Construction d'une école mixte au hameau de la Panissière. Montant, 10.910 fr. — Renseignements à la sous-préfecture et chez M. Sallé, architecte départemental à Mâcon.

Saône-et-Loire. — Mardi 18 juillet, 3 h. — *Mairie du Creusot.* — 1^o Exécution des tranchées nécessaires à la pose de la canalisation de gaz dans divers quartiers. Montant, 4.700 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^o Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Egout dans la vallée du Nom. Montant, 16.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot. Egout, route de Couches. Montant, 10.620 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 15 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Fréretive. Construction d'un pont sur l'ancien lit de l'Isère, au droit du hameau du Villard. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 200 fr. Frais, 150 fr. Auteur du projet, M. Ravier, agent voyer à Saint-Pierre-d'Albigny. — 2^e lot. Villard-Sallet. Reconstruction du pont du Rebet, sur le Gelon. Montant, 2.100 fr. Cautionnement, 100 fr. Frais, 100 fr. Auteur du projet, M. Sylvestre, architecte à Montmélian. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la préfecture et à la mairie de la commune intéressée.

LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES à la portée de tous, par A. POITRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon. Commentaire, suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels, indispensable à tous les industriels. Broch. de 112 pages, chez A. REY, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon. — 1 fr. 25, par poste 1 fr. 35. Conditions spéciales par quantités.

A. REY et C^{ie}, Imprimeurs-Éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon.

Vient de Paraître

Édition 1909-1911

ANNUAIRE

DE LA COMPAGNIE

DES AGENTS DE CHANGE DE LYON

Un fort volume, grand in-8, de 760 pages à deux colonnes

PRIX FRANCO { Broché : 10 fr. 85
Relié : 12 fr. 35

Cette nouvelle édition de l'Annuaire des Valeurs Cotées à la Bourse de Lyon contient, pour chaque Société, une notice détaillée, les cours moyens et répartitions depuis l'origine, le dernier bilan et les résultats comparés des deux derniers exercices.

SPECTACLES

OLYMPIA MUSIC-HALL Représentations du célèbre Inaudi, le prodigieux calculateur, et débuts de numéros bien sensationnels, tels que la fameuse troupe Freire, dans leurs jeux icariens où évoluent six acrobates de première force; les Weeklys, gymnastes sortant de l'ordinaire; Baby Wilfrid, excentriques fort divertissants; Mlle Daisy Montho, étoile de la Scala de Paris; Boisier, le désopilant comique, consul de la Cannebière; Mlles La Vallière, une exquise divette; Yrya, chanteuse à voix, etc.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôle). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunois). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 58751

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

"STORES BAUMANN"

Usine à MELUN (S.-et-M.)

FERMETURES EN BOIS A ENROULEMENT
pour Croisées, Devantures, Meubles, etc.

E. STÉPHAN, 51, rue Auguste-Comte, LYON

CONCESSIONNAIRE POUR LE RHONE
ISÈRE, LOIRE, SAONE ET LOIRE, AIN, COTE D'OR
Catalogues — Études — Devis



Stores Baumann à l'École de Virmes (S.-et-O)

AU CHINOIS

11, rue Centrale
LYON

Maison recommandée par son bon marché

PAPIERS PEINTS

IMITATION
VITRAUX

Collections d'Echantillons sur demande

A VENDRE

TERRAIN de 1.600 m², bien situé, chemin Feuillat, façade de 40 mètres tout clot de murs, grand portail, pourrait convenir pour construction industrielle ou maison bourgeoise.

S'adresser à M. LEDUC, 123, cours Lafayette prolongé, Lyon-Villeurbanne.

Fournisseurs

de la Construction

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes à tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun; tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succ^{es}, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

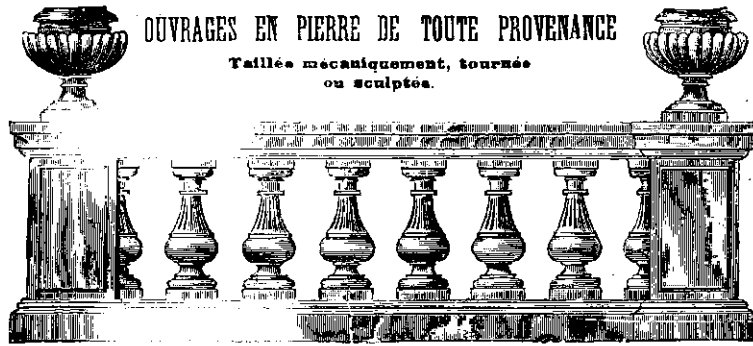
GRANITS ANTIQUES DE BOURGOGNE, les plus décoratifs du monde pour construction, depuis le moellon à bossage, la bordure de trottoir, jusqu'aux monuments les plus riches, sculptés et polis. FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e).

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Vilette — LYON

REPRODUCTION

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

E. ACHARD

3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

BARÈME

POUR SERVIR A LA LIQUIDATION DES

NOUVEAUX DROITS DE SUCCESSION

A ce barème, clair et précis, est annexée la

LOI DU 8 AVRIL 1910

modifiant les tarifs établis sur les successions et
donations entre vifs, ainsi que les tarifs sur le
timbre des affiches, et modérant les rigueurs des
lois sur le timbre-quitance.

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2.65

NOUVEAUX

Appareils de sondage

16 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions

TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour
forages, expertises, pour plantations
et placement de poteaux, perches à
houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre

Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne

Fo, Lehmweg 30

IMPRIMERIE A. REY

A. REY & C^o, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Travaux commerciaux et administratifs
AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON

THÉ DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON